L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS---SUPPLEMENT.

Bureau---rue de Chartres No. 73. NOUVELLE ORLEANS, 17 JUILLET, 1883. 56eme Annee.

L'ABEILLE DE LA NOUVELLE ORLEANS

Bureau---No. 73 rue de Chartres.

DUFOUR, DENNET & CIE.,

PROPRIETAIRES-EDITEURS.

Nouvelle Orleans.

Ventes pour Taxes d'Etat, de proprietes Foncieres

L'ETAT DE LA LOUISIANE vs. LES DEBITEURS DELINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, PREMIER DISTRICT.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour ou siége la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Second District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., le 16ème jour de juillet, A. D. 1883, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dues à l'Etat de la Louisiane et de la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1880, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de Décembre, 1881, au taux de 8 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais.

DRURY, Mrs. PATRICK—Taxe de 1880, montant à $4 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, désigné comme le Lot No. 16 de l'Ilot No 422. Le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Clara, par 120 pieds de profondeur.

DROSTE, SIEGFRIED—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Lafayette, Tonti et Miro, désigné comme le lot No. 2 de l'Ilot No 545, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Poydras, par 82 de profondeur.

DERETHE, JEAN—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Jules Bressi et Dutgenois, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilot No. 568, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Poydras, par 153 de profondeur.

DAILEY, Mrs. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne, Peridido et Poydras, désigné comme partie du lot No. 3 de l'Ilot No 441, le dit lot No. 3, est partie, mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Ste. Jeanne, par 75 pieds de profondeur.

DUFFY, JAMES—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Liberte Broad et Toulouse et Melpomene, désigné comme le lot No. 10 de l'Ilot No. 352. Le dit No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Liberte par 125 pieds de profondeur.

DE BAR, RUBEN B.—Taxe de 1880, montant à $7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues St. Thomas, Melpomene, Hades et Ammunition, désigné comme le lot No. 12 de l'Ilot No. 251. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 53 pieds de face à la rue St. Thomas par 93 pieds de profondeur.

DAVIS, VVE SOLOMON ET ALS.—Taxe de 1880, montant à $120 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gravier, Commune, Bertrand et Johnson désigné comme le lot No. 22, dans l'Ilot No. 519. Le dit lot No. 22, mesure 33 pieds de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur.

DE MEZA, DR. A. H—Taxe de 1880, montant à ..... $ 7 20

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Bertrand et Broad, désignés comme les Nos. 2, 4 et 5, de l'Ilot No. 561. Les dits lots Nos. 2 et 5 mesurent ensemble 71 pieds de face par 150 pieds de profondeur.

DAVIS, WM.—Taxe de 1880, montant à ..... 90 c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Wilkinson, Pierce, Banks et Palmyra désigné comme le lot No. 759 le dit lot No. 759 mesure 319 pieds sur 319 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les dits frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1875, montant à $56 70.

DOYLE, MRS. SARAH—Taxe de 1880, montant à ..... $ 2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman désigné comme le lot No. 23 de l'Ilot No 468, le dit lot No. 23 mesure 27 pieds de face à la rue Canal par 100 pieds de profondeur.

DURAND, JAMES—Taxe de 1880, montant à $9 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Gravier, Commune, Bertrand et Johnson désigné comme le lot No. 22, dans l'Ilot No. 519. Le dit lot No. 22, mesure 33 pieds de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur.

DOHERTY, PATRICK—Taxe de 1880, montant à $4 32

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, désigné comme le lot No. 16 de l'Ilot No 422. Le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Clara, par 120 pieds de profondeur.

DUROS, GABRIELLE—Taxe de 1880, montant à $12 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman désigné comme le lot No. 468, le dit lot No. 23 mesure 27 pieds de face à la rue Canal par 100 pieds de profondeur.

DURAND, JAMES—Taxe de 1880, montant à $9 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Gravier, Commune, Bertrand et Johnson désigné comme le lot No. 22, dans l'Ilot No. 519. Le dit lot No. 22, mesure 33 pieds de face à la rue Gravier par 120 pieds de profondeur.

DUNOYER, MRS. SARAH—Taxe de 1880, montant à ..... $ 2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman désigné comme le lot No. 23 de l'Ilot No 468, le dit lot No. 23 mesure 27 pieds de face à la rue Canal par 100 pieds de profondeur.

DOHERTY, PATRICK—Taxe de 1880, montant à $4 32

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, désigné comme le lot No. 16 de l'Ilot No 422. Le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Clara, par 120 pieds de profondeur.

DROSTE, SIEGFRIED—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Lafayette, Tonti et Miro, désigné comme le lot No. 2 de l'Ilot No 545, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Poydras, par 82 de profondeur.

DERETHE, JEAN—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Jules Bressi et Dutgenois, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilot No. 568, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Poydras, par 153 de profondeur.

DAILEY, Mrs. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne, Peridido et Poydras, désigné comme partie du lot No. 3 de l'Ilot No 441, le dit lot No. 3, est partie, mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Ste. Jeanne, par 75 pieds de profondeur.

DUFFY, JAMES—Taxe de 1880, montant à ..... $ 3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Liberte Broad et Toulouse et Melpomene, désigné comme le lot No. 10 de l'Ilot No. 352. Le dit No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Liberte par 125 pieds de profondeur.

DE BAR, RUBEN B.—Taxe de 1880, montant à ..... $ 7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues St. Thomas, Melpomene, Hades et Ammunition, désigné comme le lot No. 12 de l'Ilot No. 251. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 53 pieds de face à la rue St. Thomas par 93 pieds de profondeur.

DRURY, Mrs. PATRICK—Taxe de 1880, montant à $4 32

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Clara, Erato, Willow et Clio, désigné comme le lot No. 16 de l'Ilot No 422. Le dit lot No. 16 mesure 32 pieds de face à la rue Clara, par 120 pieds de profondeur.

DROSTE, SIEGFRIED—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Lafayette, Tonti et Miro, désigné comme le lot No. 2 de l'Ilot No 545, le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Poydras, par 82 de profondeur.

DERETHE, JEAN—Taxe de 1880, montant à 90c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Poydras, Jules Bressi et Dutgenois, désigné comme le lot No. 19 de l'Ilot No. 568, le dit lot No. 19 mesure 32 pieds de face à la rue Poydras, par 153 de profondeur.

DAILEY, Mrs. B.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne, Peridido et Poydras, désigné comme partie du lot No. 3 de l'Ilot No 441, le dit lot No. 3, est partie, mesure 32 pieds 5 pouces de face à la rue Ste. Jeanne, par 75 pieds de profondeur.

DUFFY, JAMES—Taxe de 1880, montant à ..... $ 3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Liberte Broad et Toulouse et Melpomene, désigné comme le lot No. 10 de l'Ilot No. 352. Le dit No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Liberte par 125 pieds de profondeur.

DE BAR, RUBEN B.—Taxe de 1880, montant à ..... $ 7 20

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues St. Thomas, Melpomene, Hades et Ammunition, désigné comme le lot No. 12 de l'Ilot No. 251. Les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent 53 pieds de face à la rue St. Thomas par 93 pieds de profondeur.

DOWLING, MICHAEL—Taxe de 1880, montant à $24 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Carondelet, Melpomene, St. Charles et Perpetuelle, désigné comme le lot No. 24 de l'Ilot No. 246, le dit lot No. 24 mesure 26 pieds de face à la rue Carondelet, par 140 de profondeur.

DAVIS, EDWARD A.—Taxe de 1880, montant à $24 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Girod, Lafayette, Franklin et Basin, désigné comme le lot No. 5 de l'Ilot No. 486, le dit lot No. 5 mesure 28 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 125 pieds.

DEMOUTROUS, C. F.—Taxe de 1880, montant à $4 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Florida, Howard, Perpetuelle et Liberte, désigné comme le No. 6 de l'Ilot No. 332, le dit lot No. 7 mesure 32 pieds de face à la rue Perpetuelle, sur une profondeur de 72 pieds.

DEGRUY, Mme P. E.—Taxe de 1880, montant à $3 60

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Claiborne, Constance, désigné comme le lot No. 33 de l'Ilot No. 117, le dit lot No. 33 mesure 27 pieds de face à la rue Etat, sur une profondeur de 95 pieds.

DIBBLE, HY. C.—Taxe de 1880, montant à $10 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Erato, Baronne, Dryades et Thalie, désigné comme le lot No. 11 de l'Ilot No. 256, le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 120 pieds.

DOWLING, Mme M.—Taxe de 1880, montant à $10 80

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Tonnyette, Cito, Franklin et Calliope, désigné comme le lot No. 5 de l'Ilot Nos. 250-312, le dit lot No. 5 mesure 32 pieds de face à la rue Remparts sur une profondeur de 128 pieds.

DAVIS, WM.—Taxe de 1880, montant à ..... 90 c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Wilkinson, Pierce, Banks et Palmyra désigné comme le lot No. 759 le dit lot No. 759 mesure 319 pieds sur 319 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les dits frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1875, montant à $56 70.

DAUPHIN, MME. WM—Taxe de 1880, montant à 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne et Erato, désigné comme le lot No. 6 de l'Ilot No. 450. Le dit lot No. 6 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Girod par 88 pieds de profondeur.

DAHLMAN, JOHN H.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain ilot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Salcedo, Euphrosine Lopez et Venus, désigné comme l'Ilot No 847.

DAHLMAN, JOHN H.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain ilot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Salcedo, Euphrosine Lopez et Venus, désigné comme l'Ilot No 847.

DENOUVIAN, Est. A. N.—Taxe de 1880, montant à $24 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Front, Fulton, Lafayette et Girod, désignés comme les lots Nos. 4, 5, 6 et 7 de l'Ilot No. 5; les dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7 mesurent 96 pieds, 10 pouces de face à la rue Front, par 116 de profondeur.

DAVIS, WM.—Taxe de 1880, montant à ..... 90 c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Wilkinson, Pierce, Banks et Palmyra désigné comme le lot No. 759 le dit lot No. 759 mesure 319 pieds sur 319 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les dits frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1875, montant à $56 70.

DAUPHIN, MME. WM—Taxe de 1880, montant à 45c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne et Erato, désigné comme le lot No. 6 de l'Ilot No. 450. Le dit lot No. 6 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Girod par 88 pieds de profondeur.

DRAHAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Commerce, Girod, Tchoupitoulas et Lafayette, désigné comme le lot No 7 de l'Ilot No 60, le dit lot No. 7 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Girod par 88 pieds de profondeur.

DRAHAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot borné par les rues Broad, White Claiborne et Erato, désigné comme le lot No 6 de l'Ilot No 450. Le dit lot No. 6 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Girod par 88 pieds de profondeur.

DRAHAN, MARTIN—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot borné par les rues Commerce, Girod, Tchoupitoulas et Lafayette, désigné comme le lot No 7 de l'Ilot No 60, le dit lot No. 7 mesure 19 pieds 2 pouces de face à la rue Girod par 88 pieds de profondeur.

DEPKE, F. H.—Taxe de 1880, montant à 60c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Palmyre, Bruxelles, Bienville et Gravier, désigné comme le lot No. 4 de l'Ilot No. 624, le dit lot No. 4 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre par 100 et 128 pieds de profondeur.

DERBES, Mme ALEX.—Taxe de 1880, montant à $3 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé, dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Pierre, Avenue Carrollton, Gasquet et Palmyre, désigné comme Ilot No. 991.

DENOUVIAN, Est. A. N.—Taxe de 1880, montant à $48 00

Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Front, Fulton, Lafayette et Girod, désignés comme les lots Nos. 1, 2, 3 et 4 de l'Ilot No. 5; les dits lots Nos. 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Front, par 116 pieds de profondeur.

DAVIS, EDWARD A.—Taxe de 1880, montant à $24 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Girod, Lafayette, Franklin et Basin, désigné comme le lot No. 5 de l'Ilot No. 486, le dit lot No. 5 mesure 28 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 125 pieds.

DUFFY, ANDREW L.—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations, qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Lafayette, Cypress, Priest et Roman, désigné comme le lot No. 6 de l'Ilot No. 633; le dit lot No. 6 mesure 27 pieds de face à la rue Lafayette, par 93 de profondeur.

DREVILLE, MARIA A—Taxe de 1880, montant à $2 40

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Lafayette, Priest, Cypress et Roman, désigné comme le lot No. 6 de l'Ilot No. 633; le dit lot No. 6 mesure 27 pieds de face à Lafayette, par 93 de profondeur.

DEBAR, Mrs. BEN—Taxe de 1880, montant à $90 00

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Baronne, Dryades, Julia et Girod, désignés comme les lots Nos. 14 et 15 de l'Ilot No. 251. Les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 53 pieds de face à la rue Baronne, par 127 pieds de profondeur.

DUMONT, ANDREW—Taxe de 1880, montant à $6 00

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Front, Fulton, Lafayette et Girod, désignés comme le lot No. 4, 5, 6 et 7 de l'Ilot No. 5; les dits lots Nos. 4, 5, 6 et 7 mesurent 96 pieds, 10 pouces de face à la rue Front, par 116 de profondeur.

DAVIS, WM.—Taxe de 1880, montant à ..... 90 c

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Wilkinson, Pierce, Banks et Palmyra désigné comme le lot No. 759 le dit lot No. 759 mesure 319 pieds sur 319 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les dits frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1873 et 1875, montant à $56 70.

Aucune adjudication sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans, Bureau No. 24 rue Union.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. GEORGE CRONAN—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, le 20 juin 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 28ème jour de Juillet, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la Ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Erato, Thou Marias, Gaiennie et Peters, désigné comme lot No 13 dans l'Ilot No 67, le dit lot No 13 mesure 29 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 120 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878 montant à $46 20.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME L. G. DELISLE—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 26 juin, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98 de 1882, approuvé le 5 Juillet, 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 28ème jour de Juillet, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux (2) certain lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Lafayette, Roman Prieur et Derbigny, désignés comme le lot No 7 dans l'Ilot No. 491, le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 63 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1869-1870 1871, 1873, 1876, 1877 et 1878, montant à $19 35.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME C. J. CAMPS—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle-Orléans, 20 juin, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 98, de 1882, approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse, qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 28ème jour de Juillet, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Bolivar, Bertrand, Pauldio et Gravier, désigné comme lot No. 4 dans l'Ilot No. 472, le dit lot No. 4 mesure 30 pieds 7 pouces de face à la rue Pauldio sur une profondeur de 121 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts, frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1872, 1873, 1874, 1875 et 1876, montant à $127.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes, y compris les intérêts, frais et charges, et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. DR. A. H. DE MEZA—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans le 26 juin 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Legislature de cet Etat, No 98 de 1882 approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine, dans le second district de cette ville, samedi le 28ème jour de Juillet, à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois (3) certain lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Banks Palmyra Broad et White désigné comme lots Nos 17 18 et 19 dans l'Ilot No 805 les dits lots Nos 17 18 et 19 mesurent 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des Taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1877 et 1878 montant à $23 10.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans avec les intérêts frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME G. DE LISLE—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans 26 juin 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En Vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Legislature de cet Etat, No 98 de 1882 approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de district de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville samedi le 28ème jour de Juillet à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent de la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux (2) certain lots de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilot borné par les rues Lafayette, Roman Prieur et Derbigny, désignés comme les lots No 7 dans l'Ilot No. 491, le dit lot No. 7 mesure 27 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 63 pieds. La dite propriété sera vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les intérêts frais et charges, connues comme les taxes d'Etat des années 1869-1870 1871, 1873, 1876, 1877 et 1878, montant à $19 35.

Aucune adjudication ne sera faite pour moins du montant total des dites taxes y compris les intérêts, frais et charges et l'acquéreur prendra la propriété sujette aux taxes non payées et contre lesquelles il n'y a eu jusqu'ici de procédure, dues à l'Etat et à la Ville de la Nouvelle Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui s'y attachent.

En se conformant à son enchère l'acquéreur peut entrer en possession immédiate, et la loi lui accorde un titre absolu.

CONDITIONS—Comptant; on, soit une partie en tels obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois—au moment de l'adjudication.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. MME A. E. M. DAMARIN—Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union.

Nouvelle Orléans, le 26 juin 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No 98 de 1882 approuvé le 5 Juillet 1882, et des lois établies à cet effet, je procéderai à la vente à l'encan à la porte principale de devant de la maison de Cour dans laquelle siége la Cour Civile de District de cette paroisse qui se trouve dans le passage St. Antoine dans le second district de cette ville, samedi le 28ème jour de Juillet à midi, y compris toutes les améliorations et droits qui en dépendent de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilot borné par les rues Erato, Thou Marias, Gaiennie et Peters, désigné comme lot No 13 dans l'Ilot No 67, le d